



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

communes associées

Question écrite n° 70821

## Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la demande de financement faite par l'administration à l'Association des citoyens de trois communes audoises (Ginesta, Saint-Nazaire-d'Aude, Sallèles-d'Aude) souhaitant créer une nouvelle commune Le Somain. La démarche engagée dans ce but engendrerait des frais administratifs dont la prise en charge est demandée aux requérants du hameau du Somain administrativement partagé entre les trois communes. Il lui demande quel texte dispose que lorsque plus du tiers des électeurs inscrits demande l'application des articles de loi L. 2112.3 et suivants du code général des collectivités territoriales en vue de la création d'une commune, ces derniers doivent en supporter les frais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bascou](#)

**Circonscription :** Aude (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70821

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 décembre 2001, page 7372